

**REPONSE DU GOUVERNEMENT A LA QUESTION ECRITE DE MONSIEUR JEAN LEUENBERGER, DEPUTE (UDC), INTITULEE "PISTE CYCLABLE DE BELLERIVE, LA SECURITE NE VA PAS DE SOI" (N° 2991)**

La question vise à savoir si la piste cyclable de Bellerive sera terminée et sécurisée pour ce printemps. Le Gouvernement répond comme suit.

Le crédit pour la construction de l'ensemble de la liaison cyclable Delémont - Soyhières, mesure n° 10 du projet d'agglomération de Delémont, a été voté par le Parlement le 30 juin 2017.

Depuis cette date, la construction de la piste cyclable en rive droite de la Birse a été réalisée entre la passerelle du Colliard et le pont de Bellerive. En rive gauche, les travaux ne sont pas terminés. Un tronçon en parallèle de la route cantonale est déjà goudronné. Il y a lieu, toutefois encore, d'élargir le pont sur le canal de Bellerive. Cet élargissement du pont n'est pas encore réalisé à ce jour. Ce projet a subi un retard suite à une adaptation de son concept et de l'intégration d'un arrêt de bus à cet endroit. Ces travaux seront réalisés ce printemps encore, avec une mise en service et un balisage complet de l'itinéraire Delémont - Soyhières dès le mois de juin 2018.

Le balisage de cette liaison cyclable, inscrite au réseau cyclable cantonal et de La Suisse à vélo (route n° 23, Bâle - Les Franches-Montagnes), n'a pas encore été modifié et le parcours officiel des cycles se fait toujours par la route cantonale H18.

Les piétons peuvent aisément utiliser, pour franchir le canal de Bellerive, l'ancien trottoir réalisé en gravier sur une vingtaine de mètres. Le passage est sécurisé par l'ancienne barrière qui, à ce jour, est maintenue. Des compléments de barrières de chantier ont été mis en place pour garantir la sécurité des piétons.

Pendant la construction de l'élargissement du pont, au mois d'avril - mai prochains, lorsque ce sera nécessaire, les piétons seront dirigés sur l'itinéraire pédestre officiel (balisé en jaune) qui passe par la ferme de Bellerive.

Au stade final, le long de la H18, les cycles circuleront sur le trottoir élargi. Une glissière de sécurité séparera ces derniers du trafic motorisé. Une barrière, qui n'existe pas aujourd'hui, sera placée en bordure de la Birse pour éviter tout risque de chute. Il est prévu que cette dernière soit mise en place prioritairement dans le courant du mois d'avril. Les piétons pourront aussi emprunter ce nouvel itinéraire et profiteront également de cette protection supplémentaire.

Tous les dispositifs de sécurité ci-dessus devront être mis en place avant le changement de la signalisation directionnelle du nouveau parcours cyclable prévu au mois de juin prochain.

Delémont, le 17 avril 2018

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA  
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme  
la chancelière d'Etat



Gladys Winkler Docourt